

Le marais communal.

Le marais est une source de revenus pour la commune.
 Ci-contre, une délibération de 1896.

Vente d'arbres, de branches et de boues. -

Même séance

Le Conseil, considérant qu'il sera très urgent de procéder en 1897 à l'abatage d'un certain nombre d'arbres appartenant à la Commune lesquels ont atteint leur complet développement et perdraient de leur valeur si l'on en retardait la vente; qu'il sera également urgent de procéder à l'élagage des arbres croissant sur les propriétés communales le long des chemins de la Commune, considérant que l'attardement des boues des rues sur le bord des chemins est préjudiciable à la circulation, Décide qu'une vente d'arbres, de branches et de boues au profit de la Commune aura lieu avant le 1^{er} mai 1897, que le montant de la vente qui s'élèvera, suivant l'état estimatif à la somme de 235^{fr} (pour 30 lots d'arbres à 7^{fr}, 20 lots de branches à 2^{fr} et 4 lots de boues à 1^{fr} 25) sera affecté au payement d'une partie des dépenses ordinaires prévues au Budget primitif de 1897. -

Le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien

Vente d'herbe. (1944)

d'herbe. Le Conseil décide comme en 1944 la mise en vente aux enchères de l'herbe de la partie Nord du Marais, qui, de plus ne peut servir au pâturage communal. La vente aura lieu en 10 lots de 10 ares environ chacun et son montant viendra en déduction sur la taxe de pâturage. Les acquéreurs auront à supporter une partie de l'impôt foncier P.N.B (Marais) proportionnellement aux surfaces à eux adjugés sur la base de 100 francs par hectare. -

Le pâtre.(1948)

Après la deuxième guerre mondiale, il y avait encore à Erondelle un pâtre, employé par la commune pour surveiller les bêtes en pâture dans le marais.

*Il y eut Grand-père Capiston, M Morgan, dont l'épouse assurait le ménage chez M Dovergne, l'instituteur, puis M Meigneux de Pont-Rémy jusque 1953, année de la clôture du marais par les Conseillers Municipaux et les bénévoles, c'était l'année de l'élection de René Jacob comme Maire.

base de pâturage : le Conseil la fixe comme suit / 08 1948

	traitement du pâtre	57.000
	all. salaire unique	18.960
	" familiale (2 enfants)	3.480
	Impositions	9.976 (itinéraire location)
	Redevance communale	2.000
	Frais divers	100
	Securité sociale	6.911
	Total	104.427
	pour 35 1/2 têtes de bétail soit par tête	= 2.942 ^{fr}

Calculs marginaux :

$$\frac{10.690 \times 35}{3840} = 976$$

$$\frac{10.690 \times 35}{3840} = 976$$

Les moutons ne sont pas les bienvenus dans le marais. Malgré tout, ce berger continua son activité et emmena paître son troupeau sur le camp César jusque les années 60.

Demande M. Journée à Liercourt : M. le Maire donne connaissance d'une demande présentée par M. Journée, cultivateur à Liercourt, en vue de mettre ses moutons au paccage dans le Marais d'Éroudelle, deux fois par semaine en janvier et février 1948, moyennant une redevance globale de 1.000^{fr}.
Le Conseil après discussion, repousse cette demande.

Les peupliers: Outre la source de revenus pour la commune, ils contribuaient à l'assèchement du marais et protégeaient les animaux qui y paissaient. La commune procédait régulièrement à des plantations.

Ci-dessous, une délibération de 1906.

Chargés plan-tations, achat d'arm. Il est d'avis aussi de planter 200 pieds d'arbres sur les propriétés communales, de faire l'achat de 100 armures en fer, et de faire procéder, comme chaque année, à l'élagage des arbres de la commune.

Peupliers longeant la route de Liercourt.

Photo prise en 2010.

De nos jours, le marais est loué à des agriculteurs qui élèvent des animaux de boucherie.

Entretien des fossés.

Au début des années 1950, les travaux d'entretien des fossés d'écoulement étaient assurés par Grand-Père Josse après sa journée de travail pendant les mois de la saison d'été. Payé 40 centimes le mètre, il a pu ainsi acheter une vache.

Ch Josse

